

amis partagent une passion pour les écrivains classiques (Voltaire et Charles Péguy en sont les modèles) qui leur vient aussi de leur formation jésuite au Collège Brébeuf.

Une grande partie de la seconde moitié de l'ouvrage est constituée des lettres de 1947 à 1970. Moins d'une douzaine sont datées d'entre 1970 et 1995. On y trouve quelques références à l'organisation syndicale mais aucun détail sur le soutien des deux amis à la grève d'Asbestos ou aux luttes contre le régime de Duplessis. *Cité libre* est mentionné à travers les critiques de PV à l'encontre de Gérard Pelletier qui a menacé de bloquer un de ses articles. Il exprime ses critiques dans une lettre de plainte adressée à PT et le rejettera simplement comme un allié indigne de confiance. PV subit un grand choc en 1965 lorsque Trudeau, Marchand et Pelletier se rendent à Ottawa pour travailler avec le gouvernement libéral de Lester Pearson. Une série de lettres envoyées de 1965 à 1968 se conclut par ces mots : « Je suis, je crois, très traumatisé par votre appartenance à ce maudit parti, à sa politique, aux intérêts qu'il représente. Très, très traumatisé. J'ignore si je reviendrai jamais, mais si je reviens un jour, ce sera que j'aurai pris pour ma part une distance infinie à l'égard de toute politique. » (p. 236)

L'un suit la tradition de Wilfrid Laurier tandis que l'autre choisit Henri Bourassa. L'un choisit le capitalisme libéral, l'autre une démocratie socialiste. PV rompt avec Trudeau et les deux ne se voient pas entre 1968 et 1993. Chacun continuera à se battre contre l'idéologie de l'autre au moment de la Crise d'octobre, du référendum de 1980 et du rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1981. Quelques brèves lettres concernent ensuite le règlement par PV de sa dette financière à PT pour l'achat de sa maison de la rue Bloomfield à Montréal; puis un dernier souvenir nostalgique de l'amitié qui les unissait autrefois. Pour moi, donner au lecteur accès à l'intimité en livrant au public ce qui était destiné à rester privé est voué à l'échec. En publiant les lettres, l'amitié devient une politique de l'amitié. Il est difficile de voir l'intimité comme une échappatoire et un moyen de sortir du politique.

Greg NIELSEN

Université de Concordia
Centre for Broadcasting Studies (CCBS)
greg.nielsen@concordia.ca

Lorraine O'DONNELL, Patrick DONOVAN et Brian LEWIS (dir.), *La Charte. La loi 101 et les Québécois d'expression anglaise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021, 511 p.

La réouverture de la *Charte de la langue française* (loi 101), avec la présentation du projet de loi 96, a ravivé tant le débat linguistique québécois que les tensions entre les citoyens francophones et anglophones. Depuis longtemps, la protection du fait français au Québec a été opposée à la reconnaissance identitaire des Anglo-Québécois et à la sécurisation des institutions qui leur sont propres. Toutefois, *La Charte. La loi 101 et les Québécois d'expression anglaise*, un ouvrage collectif bilingue dirigé par Lorraine O'Donnell, Patrick Donovan et Brian Lewis, permet de réfléchir sérieusement sur ces sujets en évitant brillamment les raisonnements manichéens,

rhétoriques et souvent inexacts. Ce livre, qui contient la plupart des contributions présentées lors d'un colloque organisé en 2017 sur les « quarante ans de la loi 101 », se révèle extrêmement actuel et pertinent. De plus, grâce à la diversité des auteurs signant ses chapitres, l'ouvrage enrichit considérablement la littérature relative à la sociologie du Québec, et ce, particulièrement en raison de trois apports scientifiques majeurs.

D'abord, plusieurs contributions mettent en lumière l'essence hétérogène d'une communauté anglophone dont les membres ont peu de caractéristiques et de revendications véritablement communes. Par exemple, la capacité pour un citoyen ou pour une communauté de s'épanouir en anglais varie considérablement d'une région à l'autre. Dans cette veine, la vulnérabilité du français dans la région de Montréal ne saurait occulter le fait que plusieurs anglophones, dont ceux qui sont Estriens ou Gaspésiens, peinent à maintenir les institutions et le sentiment d'appartenance qui façonnent leur identité. Ainsi, cet ouvrage démontre à quel point il est aussi insensé qu'inexact d'étudier la situation de l'anglais au Québec (et celle du français) sans comprendre qu'elle est loin d'être uniforme, mais plutôt faite toute de nuances. Dans cette veine, Anctil, Williams et Diabo démontrent, respectivement, que les Anglo-Québécois juifs, noirs et autochtones vivent des réalités et ont des préoccupations très différentes de celles d'anglophones dont les ancêtres sont arrivés après la Conquête. De là, on peut faire le constat qu'il y a plusieurs façons d'être Anglo-Québécois et que cette identité se révèle aussi plurielle que complexe. Ce constat s'avère salutaire afin de favoriser la compréhension mutuelle entre citoyens du Québec.

Ensuite, puisque les débats identitaires sont aussi passionnés que polarisants, analyser correctement l'impact de la loi 101 sur les Anglo-Québécois et leur appréciation de cette Charte exige le dépassement des narratifs idéologiques. Cet ouvrage le permet en dressant des portraits approfondis et nuancés tant du droit linguistique québécois que des diverses communautés anglo-québécoises. En effet, si des opinions différentes peuvent coexister, il ne peut pas en être de même pour les faits et il importe que les pendules soient remises à l'heure. Plusieurs mythes, pourtant tenaces politiquement et médiatiquement, peuvent alors être déboulonnés. Par exemple, Lepage (p. 44-45 et 54) et Paillé (p. 77) démontrent que le solde migratoire interprovincial négatif du Québec n'est pas caractéristiquement saillant à l'échelle canadienne et que l'adoption de lois linguistiques à elle seule est loin de l'expliquer. De plus, McDougall constate que la loi 101 n'est pas incompatible avec le constitutionnalisme canadien (p. 132 et 134). Non seulement elle en fait intégralement partie, mais elle l'a aussi transformé en y introduisant la notion de droits collectifs substantifs, surtout au bénéfice des francophones hors Québec (*Ibid.*). De là, cet ouvrage peut contribuer à élever le niveau de délibérations pourtant contradictoires sur les enjeux linguistiques.

Se fixer cet objectif met en lumière l'apport scientifique le plus saillant de l'ouvrage recensé afin de faire évoluer l'étude sociologique du Québec. En effet, cet ouvrage permet de comprendre, au moyen d'une approche pluridisciplinaire aussi pertinente que nécessaire, le rôle structurant de la loi 101 au-delà de sa contribution à l'affirmation des Franco-Québécois. Cela s'avère particulièrement innovateur puisque, comme O'Donnell l'a constaté, les réalités et les perspectives des

Anglo-Québécois ont longtemps été de grandes oubliées des études québécoises (p. 472). Il semble alors exister peu de ponts entre les rives francophones et anglophones du monde universitaire québécois afin d'étudier des enjeux sociétaux qui leur sont pourtant communs. Cet ouvrage remédie à cette situation en établissant, comme les auteurs le souhaitent en introduction, un dialogue entre l'ensemble des citoyens du Québec sur le rôle de la langue comme instrument de pouvoir (p. 36). Concrètement, cet ouvrage reconnaît aux Anglo-Québécois une importance cruciale au sein de la nation québécoise et un rôle actif au-delà des préjugés et des perspectives simplistes. Conséquemment, il contribue tant à l'édification d'une littérature sociologique authentiquement anglo-québécoise qu'à celle d'une nation québécoise pluraliste et unie au terme de débats linguistiques certes ardents, mais féconds et ultimement constructifs.

Samuel LEMIRE

Trinity College Dublin
lemires@tcd.ie

Virginie HÉBERT, *L'anglais en débat au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021, 203 p.

Virginie Hébert propose un parcours historique fouillé et méticuleux des débats sensibles, parfois inconfortables, voire conflictuels, portant sur l'enseignement de l'anglais. L'amorce en est le plus récent de ces débats : celui au sujet du mode d'enseignement intensif (demi-année en anglais) en 6^e année du primaire mis en œuvre en 2012. D'une part, la conception utilitaire et individualiste de l'anglais, et par conséquent de son apprentissage, évoque des idéaux de communication universelle, ouverts sur le monde et sur la promotion personnelle ; il s'agit ici d'une position dite *globalisante* des débats. D'autre part, une tension s'installe entre cette conception et la conception du français comme langue d'identité nationale, vecteur de construction collective ; il s'agit maintenant de la position *nationalisante* de ces débats. Au fil du livre, on retrouve constamment cette tension sous divers angles et présentée par divers acteurs : de Lord Durham en 1839 au ministre Simon Jolin-Barrette en 2021.

Du point de vue théorique, l'analyse du discours s'appuie sur un triple appareillage conceptuel qui repose sur les dimensions sociales et symboliques des débats. Tout d'abord, le concept de *cadre* (*cadrage* pour exprimer un processus dynamique), introduit par Erving Goffman et précisé par Robert Entman, permet d'insérer un discours dans un contexte particulier, celui-ci comportant une sélection et une mise en valeur de certains aspects des événements et des idées en vue de leur promotion dans une vision particulière. Ensuite, le concept de *mythe* fournit la dimension de *résonance culturelle*, qui fait en sorte qu'un cadre soit porteur de valeurs quasi sacrées, particulièrement émotionnelles plutôt que rationnelles. Enfin, le concept de *métacadre* implique que les cadres ont une vaste portée, une influence mondiale ; un métacadre peut donc être subdivisé en une série de cadres.